

Direction de la Tranquillité Publique  
Arrêté n° 235/2023

**ARRETE DU MAIRE  
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE  
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION**

Le Maire de la ville de Goussainville,

Vu la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 sur la sécurité globale préservant les libertés,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L 132-4 ; D.132-7 à R.132-10 et D.132-11 à R 132-12-1,

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-59 créée par la loi du 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'ordonnance n° 2012-351 du 12 Mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTK1826096J du 13 novembre 2018 relative à la mise en œuvre d'un dialogue renforcé entre l'Etat et le maire dans le domaine de la prévention de la radicalisation,

Vu la circulaire NOR INT/K/08/00169/C du 13 octobre 2008 et le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 fixant la composition des CLSPD et CISPD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et D.2211-1 à D.5211-53,

Vu le Contrat Local de Sécurité signé le 12 juillet 2000 entre la Commune de Goussainville, Monsieur le Préfet du Val d'Oise et Monsieur le Procureur de la République,

Vu la délibération n° 26/2003 du 05 mars 2003 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la création du C.L.S.P.D.

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-03A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Vu l'arrêté municipal en date du 28 mai 2014 portant composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune,

Considérant qu'il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et qu'il peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant qu'il a vocation d'être un lieu actif de partenariat, d'écoute, d'échanges d'informations réciproques, de constat et de diagnostic, de programmation d'actions collectives et ciblées ainsi que de suivi et d'évaluation,

Considérant qu'il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il convient de nommer des représentants au sein d'un Conseil Plénier et d'un Conseil Restreint,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté municipal en date du 28 mai 2014 est abrogé.

#### **Article 2 : Composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et la Radicalisation en Assemblée plénière (C.L.S.P.D.R.)**

En assemblée plénière, qui se réunira une ou deux fois par an, la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation est la suivante :

- M. le Maire de Goussainville, Président du C.L.S.P.D.R.
- M. le Préfet du Département du Val d'Oise,
- M. le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Pontoise,
- Mme la Présidente du Conseil Général du Val d'Oise ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté de l'Agglomération Roissy-Porte-de-France ou son représentant,

#### **Mesdames et Messieurs les élus nommés par le Président :**

- M. Ali BOUAZIZI – Maire-Adjoint délégué Education et Enfance,
- M. Marwan CHAMAKHI – Maire adjoint délégué à la Politique de la Ville, Développement Economique et Conseils de quartiers,
- Mme Sonia YEMBOU – Maire Adjointe à la Culture et à la Jeunesse,
- Mme Nesrine HAJEJE – Maire adjointe Démocratie Locale et Egalité Femmes-Hommes,
- Mme Kadjidjatou DOUCOURE – Maire adjointe à la Santé,
- Mme Melsa CEYLAN – Maire adjointe à la Vie Associative,

- M. Abdelwahab ZIGHA – Maire Adjoint à l’urbanisme, à la Voirie et aux Transports,
- Mme Severine BOUGEAULT, Maire adjointe aux Nouvelles Solidarités et 3<sup>ème</sup> âge,
- M.Christophe HEILAUD – Conseiller Municipal à la Prévention et Tranquillité Publique,
- M.Abdelhalim BOUGHALEB – Conseiller Municipal au Pôle Ressources Jeunesse et au Conseil Local de la Vie associative,

**Les représentants des services de l’Etat désignés par M. le Préfet du Val d’Oise :**

- M. le Sous-Préfet de Sarcelles ou son représentant,
- M. le Préfet délégué à l’égalité des chances du Val d’Oise,
- Mme la Déléguée du Préfet à l’égalité des chances,
- M. l’Inspecteur d’Académie, Directeur Départemental des services de l’Education Nationale ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- Mme la Commissaire de police, Chef de la circonscription de Sécurité Publique de Gonesse,
- Mme la Directrice de l’Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Mme la Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- M. le Directeur du Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation du Val d’Oise ou son représentant,
- M. l’Inspecteur de l’Education Nationale de Circonscription,
- M. le Proviseur du lycée R. Rolland,
- Mme la Principale du Collège G.Charpak,
- Mme la Principale du Collège M.de Montaigne,
- M. le Principal du collège M. de Robespierre,
- Mme la Principale du Collège P. Curie,
- Mme la Directrice de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l’Egalité,

**Les représentants des collectivités, services, organismes ou associations oeuvrant dans le domaine de la sécurité, de la prévention et de l’aide aux victimes ou confrontés à des problèmes de sécurité :**

- M. le Directeur de Cabinet du Maire de Goussainville,
- M. le Directeur Général des Services de Goussainville.
- Mesdames et Messieurs les DGA des Services de Goussainville.
- M. Le Directeur de la Tranquillité Publique,
- M. le Chef de la Police Municipale,
- M. le Responsable du service Médiation, Prévention, Citoyenneté,
- Mme la Directrice de la Vie des quartiers et Politique de la Ville,

- M. le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale,
- M. le Directeur du Service Jeunesse,
- Mme la Directrice du Pôle Education,
- M. le Responsable de la Démocratie Participative,
- Mme la Directrice de la Jeunesse et de la Prévention du Conseil Départemental,
- Mme la Directrice de la Sécurité et des Valeurs Républicaines du Conseil Départemental,
- M. le Directeur General des Services de la CARPF
- M. le Directeur à la CARPF en charge de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur de la Mission Locale de l'Est du Val d'Oise,
- M. le Directeur de VOH- OPIEVOY, ou son représentant,
- M. le Directeur de SEQENS, ou son représentant,
- Mme la Directrice de CDC-HABITAT, ou son représentant,
- M. le Directeur de 1001 VIES HABITAT, ou son représentant,
- Mme la Directrice de EMMAÛS HABITAT, ou son représentant,
- Mme la Directrice de ERIGERE, ou son représentant,
- M. le Directeur de ESPACE HABITAT ou son représentant,
- M. le Directeur de la Résidence A.D.E.F. ou son représentant,
- M. le Lieutenant, Chef du Centre de Secours de Goussainville ou son représentant,
- M. le Directeur de la zone de sécurité Paris-Nord de la SNCF ou son représentant,
- M. le Responsable de la Sûreté Générale à la SNCF, ou son représentant,
- M. le Directeur de KEOLIS, ou son représentant,
- Mme la Directrice du Centre Social Empreinte,
- M. le Directeur de l'Association IMAJ,
- Mme la Directrice de l'association AVERROES,
- M. le Président de l'association EUREKA,
- M. le Président du Conseil Citoyen de Goussainville,
- Mme la Directrice de l'association du côté des femmes
- M. le Directeur du Centre d'Information pour le Droit et l'Aide aux Victimes
- Mme la Directrice du Centre d'Information aux Droits des Femmes et de la Famille.

**Article 3 : Composition du Conseil Restreint du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et la Radicalisation :**

Le Conseil Restreint du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance aura la composition suivante :

- M. le Maire de Goussainville, Président du C.L.S.P.D.R.
- M. le Préfet du Département du Val d'Oise.
- M. le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Pontoise.

- Mme la Présidente du Conseil Général du Val d'Oise ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté de l'Agglomération Roissy-Porte-de-France ou son représentant,

**Mesdames et Messieurs les élus suivants :**

- M. Ali BOUAZIZI – Maire-Adjoint délégué Education et Enfance,
- M. Marwan CHAMAKHI – Maire adjoint délégué à la Politique de la Ville, Développement Economique et Conseils de quartiers,
- Mme Sonia YEMBOU – Maire Adjointe à la Culture et à la Jeunesse,
- Mme Nesrine HAJEJE – Maire adjointe Démocratie Locale et Egalité Femmes-Hommes,
- Mme Kadjidjatou DOUCOURE – Maire adjointe à la Santé,
- Mme Melsa CEYLAN – Maire adjointe à la Vie Associative,
- M. Abdelwahab ZIGHA – Maire Adjoint à l'urbanisme, à la Voirie et aux Transports,
- Mme Severine BOUGEAULT, Maire adjointe aux Nouvelles Solidarités et 3<sup>eme</sup> âge
- M.Christophe HEILAUD – Conseiller Municipal à la Prévention et Tranquillité Publique,
- M.Abdelhalim BOUGHALEB – Conseiller Municipal au Pôle Ressources Jeunesse et au Conseil Local de la Vie associative,

**Les représentants des services de l'Etat :**

- M. le Sous-Préfet de Sarcelles ou son représentant,
- M. le Préfet délégué à l'égalité des chances du Département du Val d'Oise,
- Mme la Déléguée du Préfet à l'égalité des chances,
- M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant.
- Mme la Commissaire de police, Chef de la circonscription de Sécurité Publique de Gonesse ou son représentant.
- Mme la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- M. le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise ou son représentant,

**Les représentants des collectivités, services, organismes ou associations :**

- M. le Directeur Général des services de la C.A.R.P.F. ou son représentant.
- M. le Directeur de Cabinet du Maire de Goussainville,
- M. le Directeur Général des Services,
- Mesdames et Messieurs les DGA des services de Goussainville,
- M. le Directeur de la Tranquillité Publique,
- M. le Chef de la Police Municipale,
- M. le Responsable du service Médiation, Prévention, Citoyenneté.
- Mme la Directrice du service Vie des quartiers et Politique de la Ville,

- M. le Directeur de la Jeunesse,
- Mme la Directrice du Pôle Education,
- M. le Directeur du CCAS,
- M. le Directeur du Service des Sports,
- Mme la Directrice de la Vie associative,
- M. le Directeur du Pôle Développement Economique,
- Mme la Directrice du Centre Municipal de Santé,
- M. le Responsable de la Démocratie Participative,
- M. le Directeur de la Mission Locale de l'Est du Val d'Oise, ou son représentant,
- M. le Directeur de la zone de sécurité Paris-Nord de la SNCF, ou son représentant,
- M. le Directeur de KEOLIS, ou son représentant,
- M. le Responsable de la Sûreté Générale à la SNCF, ou son représentant,
- M. le Directeur de VOH- OPIEVOY, ou son représentant,
- M. le Directeur de SEQENS, ou son représentant,
- Mme la Directrice de CDC-HABITAT, ou son représentant,
- M. le Directeur de 1001 VIES HABITAT, ou son représentant,
- Mme la Directrice de EMMAÛS HABITAT, ou son représentant,
- Mme la Directrice de ERIGERE, ou son représentant,
- M. le Directeur de ESPACE HABITAT ou son représentant,
- M. le Directeur de la Résidence A.D.E.F. ou son représentant,

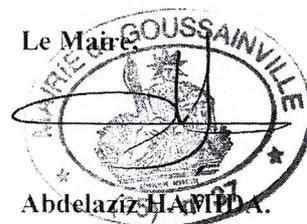
**Article 4 :**

Le Conseil Plénier et le Conseil Restreint pourront être ponctuellement élargis à toute personne dont la participation sera de nature à apporter des éléments aux membres desdits conseils et de faciliter la prise de décision.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet du Val d'Oise et Monsieur le Procureur de la République,
- Notifié à l'ensemble des représentants.

Goussainville, le 22 mars 2023,



Le Maire soussigné. ATTESTE que  
le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 17.04.23

- publié - notifié le : 17.04.23

A Goussainville, le : 17.04.23 .

Le Maire :

Le Maire informe que le présent acte  
peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Cergy-Pontoise,  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou sa publication.

Pour le Maire  
Par délégation de signature,  
Le Rédacteur  
F. HAMIDA

## Acte à classer

2023-ARR-235A

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-04-17T12-41-05.00 ( MI244520681 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230322-2023-ARR-235A-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Arrêté du Maire portant composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.  
Date de décision : 22/03/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 235A - Composition CLSPDR.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/04/23 à 12:41

Date 17/04/23 à 12:41

Date 17/04/23 à 12:48

Par [IMZIL Fadwa](#)

Par [IMZIL Fadwa](#)